



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le 17 décembre 2025 à 15h30
à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite**

Sont présents(es) :

Maître Jean Goulet, Maire
Monsieur Serge Verreault, Conseiller municipal
Monsieur Martin Massicotte, Conseiller municipal
Madame Émy Dessureault, Conseillère municipale
Monsieur Alain Tousignant, Conseiller municipal
Monsieur Eric Chapdelaine, Conseiller municipal
Monsieur André Boulet, Conseiller municipal
Maître Pierre-Louis Vincent, Directeur général
Maître Simon Parisé, Greffier

Sont absents(es) :

Madame Marie-Hélène Piché, Trésorière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Me Jean Goulet, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 558-2025 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2026
4. Adoption du règlement numéro 559-2025 établissant les taux de taxation, les tarifications ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour l'année 2026
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2025-12-362

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-363

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par André Boulet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

conseil municipal avant la présente séance, de l'adopter tel que reçu ainsi que de le faire insérer au début du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-364 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 558-2025 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR L'ANNÉE 2026

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 558-2025 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2026 a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 et que le projet de ce règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que le greffier a mentionné l'objet du règlement et qu'il n'y a pas eu de changement entre le projet déposé lors de cette séance et le règlement à être adopté lors de cette séance;

En conséquence, il est proposé par Eric Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que soit adopté le règlement numéro 558-2025 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité.

2025-12-365 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFICATIONS AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2026

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 559-2025 établissant les taux de taxation, les tarifications ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour l'année 2026 a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que le greffier mentionne l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Émy Dessureault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le règlement numéro 559-2025 établissant les taux de taxation, les tarifications ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée lors de la séance.

2025-12-366 6. LEVÉE DE LA SÉANCE



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Il est proposé par Serge Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Jean Goulet, Maire

Simon Parisé, Greffier